



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Vanessa Mosquera**  
**La Directrice**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 06/12/2022

N/Réf. : **BXL22882\_700\_PU**  
Gest. : **BDG/**  
V/Réf. : **C393/2022**  
Corr: **De Jaegher Fanny**  
NOVA : **04/XFD/1838149**

**BRUXELLES. Boulevard Clovis, 37 (arch. Franz Van Ruyskensvelde, 1923)**  
(= Bien à l'inventaire + en ZP de Site: Squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et l'avenue Palmerston)  
**PERMIS D'URBANISME : : apporter des modifications à la façade avant (mise en conformité) et placer un portillon à l'entrée du porche**

### Avis de la CRMS

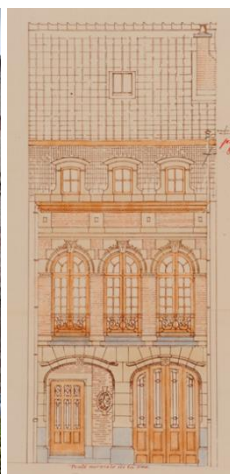
Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 08/11/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 30/11/2022.

La maison concernée par la demande est inscrite à l'Inventaire du patrimoine architectural et se situe dans la zone de protection des sites classés des squares Ambiorix, Marie-Louise et Marguerite et de l'avenue Palmerston.

### CONTEXTE

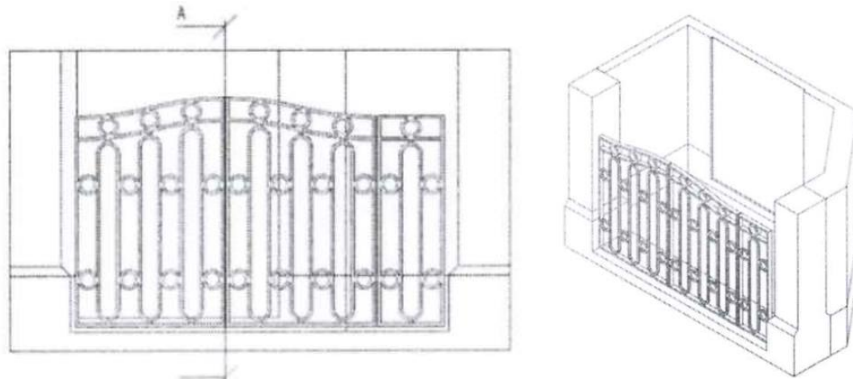
Les maisons n° 35 et n°37, dessinées par l'architecte F. Van Ruyskensvelde, ont été érigées en 1921 et 1923 dans un style Beaux-Arts, affichant une façade mêlant briques, simili-pierre blanche, pierre bleue, châssis en bois verni et divers éléments de ferronnerie.



Vue des n°s 33 à 41 du boulevard Clovis en 2019 (©Google maps) - Elévation d'origine, extraite du permis de 1923 –  
Vue du n°37 en 2007 (©Inventaire/Urban.brussels)

1/3





Vues projetées du portillon (extr. du dossier de demande)

### **AVIS DE LA CRMS**

La CRMS émet les remarques suivantes quant aux demandes de régularisation et de portillon, en appréciant de manière générale et en encourageant le soin et la minutie apportés aux diverses réalisations.

Si elle ne s'oppose pas au remplacement déjà réalisé des menuiseries, elle s'interroge cependant sur la couleur blanche utilisée, celle-ci rompant clairement avec la finition d'origine, à savoir le bois verni. Elle demande d'essayer de décaper la porte de garage et de mettre en avant la couleur bois verni, afin d'atténuer l'effet trop visible de cette masse blanche et de retrouver dans la mesure du possible une cohérence relative avec la porte d'entrée. De plus, elle préconise de repeindre les ferronneries en noir afin de les faire correspondre avec la grille de la porte d'entrée.

Elle comprend bien les raisons qui motivent l'installation du portillon, pour lequel elle marque son accord.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ; [pjelli@urban.brussels](mailto:pjelli@urban.brussels) ; [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [dejaegher@brucity.be](mailto:dejaegher@brucity.be) ; [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels) ; [urb.accueil@brucity.be](mailto:urb.accueil@brucity.be) ; [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be)